

CABINET BONRAISIN GUIBAL SAS au capital de 100 000 € - RCS NANTES 341 781 334
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Rennes

73 rue Chanteclerc - 44300 NANTES - Tél. 02 40 40 58 58
50 Place Foch - 44150 ANCENIS - Tél. 02 40 83 05 98

www.figura-expert.fr

**« AMELIORATION DES PRATIQUES
ET DE L'INFORMATION MEDICALES
DES PAYS DE LOIRE »**

APIMED-PL

13 Rue de la Loire

Parc de la Gibraye Bât C

44230 – SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

**RAPPORT
du Commissaire aux Comptes**

APIMED-PL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 juin 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « APIMED-PL » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par

GF

sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

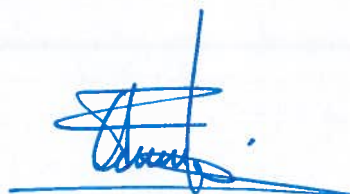
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

GF

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil.

Fait à NANTES
Le 13 mars 2013

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Ferrandier', with a horizontal line underneath.

SAS CABINET BONRAISIN GUIBAL
Géraud FERRANDIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort dep.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	144 389		144 389	179 893	- 35 504
Charges constatées d'avance	416		416	394	22
TOTAL (II)	144 805		144 805	180 287	- 35 482
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	144 805		144 805	180 287	- 35 482

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			368 860	397 360	- 28 500	-7,17	
Dons							
Cotisations							
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires							
Autres produits			0				
Reprise de provisions							
Transfert de charges			26 700	25 900	800	3,09	
Sous-total des autres produits d'exploitation			395 560	423 260	- 27 700	-6,54	
Total des produits d'exploitation (I)			395 560	423 260	- 27 700	-6,54	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges				34 574	- 34 574	-100	
Total des produits exceptionnels (IV)				34 574	- 34 574	-100	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			395 560	457 834	- 62 274	-13,60	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			395 560	457 834	- 62 274	-13,60	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises et de matières premières							
Variation de stock marchandises et matières premières							
Autres achats non stockés			9 509	6 000	3 509	58,48	
Services extérieurs			394	350	44	12,57	
Autres services extérieurs			310 704	298 916	11 788	3,94	
Impôts, taxes et versements assimilés			216	254	- 38	-14,96	
Salaires et traitements			32 893	36 036	- 3 143	-8,72	
Charges sociales			12 376	14 028	- 1 652	-11,78	
Autres charges de personnels							

ANNEXE

Principes comptables généraux

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisés par le CRC.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement CRC n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement CRC n°99-01.

Les conventions générales comptables ont donc été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur le bilan actif (suite)

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le compte de résultat

Honoraires des commissaires aux comptes	Montant TTC
-Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels	2 587 €
TOTAL	2 587 €